

COMMUNIQUE DE PRESSE DU COMMISSARIAT AUX ASSURANCES

Au 3^{ème} trimestre 2024, l'augmentation de l'encaissement observée en 2023 se poursuit pour le secteur de l'assurance non vie et l'augmentation importante observée depuis le début de l'exercice se confirme pour l'assurance vie.

Avec un accroissement de son encaissement dépassant les 3,4%, le secteur de l'assurance non vie continue sa progression régulière et ininterrompue depuis de nombreux trimestres. L'encaissement non vie atteint un total de 15,2 milliards d'euros rapporté à 14,7 milliards d'euros à la même période l'année dernière.

Si les chiffres semblent indiquer une bien meilleure performance des affaires internationales au regard des affaires locales, il est nécessaire de préciser que l'apparente stagnation du secteur local est la conséquence d'un transfert de portefeuille. Nonobstant cette opération, le secteur local présente une croissance en ligne avec les affaires internationales.

En termes d'encaissement brut, le secteur de l'assurance vie présente une augmentation de près de 50,9% au 3^{ème} trimestre 2024 par rapport au 3^{ème} trimestre 2023. Cette forte augmentation est due principalement aux produits à rendements garantis (127,7%) et dans une moindre mesure aux produits en unités de compte (24,7%). L'encaissement vie atteint un total de 19,9 milliards d'euros rapporté à 13,2 milliards d'euros à la même période l'année dernière. En pratique, l'encaissement vie cumulé des 3 premiers trimestres de 2024 est supérieur à l'encaissement de l'exercice 2023.

Si la remontée rapide des taux d'intérêt a momentanément détourné les investisseurs des produits d'assurance vie au profit de produits bancaires, il semblerait que cette tendance s'inverse depuis le début de l'année.

Le total des engagements techniques des entreprises d'assurance vie s'établit à 237,5 milliards d'euros à la fin du 3^{ème} trimestre 2024.